

Annexe :

Enquête sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les contextes urbains

DESCRIPTION DES TERMES ET CONCEPTS CLÉS

Patrimoine culturel immatériel « On entend par « patrimoine culturel immatériel » les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et les groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. » (Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2003).

Domaines du PCI La Convention propose cinq grands « domaines » dans lesquels se manifeste le patrimoine culturel immatériel :

- les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
- les arts du spectacle ;
- les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
- l'artisanat traditionnel.

De nombreuses expressions du PCI relèvent de plusieurs de ces domaines. Les festivals et les rituels, par exemple, peuvent également comporter des traditions orales, des récits et des pratiques artisanales traditionnelles. Il en va de même pour les arts du spectacle, qui intègrent aussi bien des chants que la fabrication de costumes.

Si la Convention définit un cadre pour identifier les formes de patrimoine culturel immatériel, la liste des domaines qu'elle propose se veut plus inclusive qu'exclusive, et les communautés et autres parties prenantes telles que les gouvernements et organisations non gouvernementales préféreront peut-être employer d'autres termes. Pour de plus amples informations sur la Convention de 2003, voir : <https://ich.unesco.org/fr/qu-est-ce-que-le-patrimoine-culturel-immatriel-00003>.

Élément Dans la Convention de 2003, le terme « élément » est employé pour désigner une expression, une représentation, une pratique ou une forme de PCI correspondant à la définition et aux domaines explicités ci-dessus. Dans cette enquête, « élément » est fréquemment employé pour désigner les différentes expressions du PCI, qu'il s'agisse de pratiques sociales et spirituelles, d'événements festifs, de traditions orales et d'arts du spectacle, ou d'autres plus souvent associées aux milieux urbains, telles que les savoir-faire et connaissances nécessaires à des activités traditionnelles souvent exercées dans les villes.

Transmission	La transmission du PCI désigne la perpétuation des connaissances, des savoir-faire et des pratiques, ainsi que des significations culturelles et fonctions sociales associées, de génération en génération. Son but est d'assurer la reconnaissance, le respect et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel dans la société, en particulier grâce à :
Sauvegarde	Mesures visant à assurer la transmission continue du patrimoine vivant ou, comme l'énonce la Convention, sa « viabilité ». Les mesures de sauvegarde encouragées par la Convention sont notamment l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur et la transmission du PCI, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle.
Participation des communautés	Participation des communautés, des groupes et des individus (détenteurs) qui créent, entretiennent et transmettent le PCI, et qui sont activement impliqués dans sa gestion. Cette approche est un principe fondamental de la Convention, dont tous les programmes et activités de sauvegarde exigent l'implication des communautés.
Élaboration d'inventaires par les communautés	<p>L'élaboration d'inventaires par les communautés est une pratique nouvelle ; ainsi, il n'existe pas de formule unique. Elle s'inspire d'expériences et d'outils divers dans des domaines tels que : l'évaluation rurale participative et d'autres outils de développement participatifs ; l'obtention du consentement libre, préalable et éclairé sur des décisions concernant l'avenir d'une communauté ; l'ethnographie participative ; la gestion et la communication participatives d'informations spatiales, etc.</p> <p>L'élaboration d'inventaires par les communautés fait appel à des techniques rattachées aux méthodes mentionnées, comme des entretiens individuels et collectifs, la cartographie participative, la recherche par amorce photo ou encore la vidéo participative, autant de véhicules interactifs qui permettent de générer et de systématiser les connaissances au sujet du PCI de la communauté. L'élaboration d'inventaires par les communautés n'est pas une fin en soi, mais une étape essentielle pour établir un dialogue sur la sauvegarde du PCI.</p>
Informations complémentaires	<p>Pour en savoir plus sur les concepts fondamentaux du patrimoine culturel immatériel, veuillez consulter le programme global de renforcement des capacités de la Convention de 2003 :</p> <p>https://ich.unesco.org/fr/renforcement-des-capacites</p>